

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 9 octobre 2018

Délibération n°65 - 2018 relative au bilan social 2017

Vu le code de l'Education, et notamment son article L712-3,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, Vu l'avis du comité technique en date du 27 septembre 2018,

Par délibération en date du 9 octobre 2018, le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le bilan social 2017 de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	22
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président


Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Bilan social 2017

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : **16.10.2018**

Document mis en ligne le : **16.10.2018**